

tions protestantes. Les lois anglaises règnent exclusivement dans le Haut Canada, les anciennes lois civiles françaises sont le Code par excellence dans le Bas Canada.

Le territoire se subdivise en districts, comtés, divisions et unions de comtés pour les fins judiciaires et politiques; les comtés se subdivisent de nouveau en townships dans le Haut Canada, et en paroisses et townships dans le Bas. Il y a dans le premier trente arrondissements judiciaires, et sept districts dans le second; enfin il y a dans le Bas Canada cinquante-huit comtés, et dans le Haut quarante-deux; mais ces comtés ont des subdivisions électorales qu'il importe peu de donner ici, le nombre des collèges électoraux devant en outre être indiqué plus loin.

Nous allons prendre dans la méthode à suivre pour faire connaître au lecteur un peu de la géographie du pays, la marche que la nature elle-même nous indique, en remontant le cours du Saint-Laurent, qui coule au milieu de notre territoire comme l'artère principale, et en suivant la rive nord des grands lacs pour une partie du Haut Canada.